

COFINANCEMENT DES PROJETS ROUTIERS

Catégorie	Nature opération	Type d'opération	Part CD67	Part "grands" cofinanceurs (Europe, Etat, Région,...)	Part acteurs locaux (communes , CdC,...)
①	Opération d'intérêt supra-départemental et transfrontalier	Opérations inscrites au CPER, opérations prévues dans convention-cadre suppression PN,...	20% à 50%	> 50%	5% à 10%
②	Opération structurante dont les objectifs sont partagés entre le Département et les territoires et qui entraîne un véritable effet levier sur l'attractivité et le développement (économique et résidentiel).	Grande liaison d'aménagement Opération d'un montant de travaux > 7 M€HT	60%	20%	20% (déviation 10%)
③	Opération locale dont les objectifs sont partagés entre le Département et les territoires et qui permet de réduire les nuisances, d'améliorer la fluidité, favorise le maintien ou le développement économique et résidentiel.	Liaison de desserte locale ou aménagement de sécurité (créneaux de dépassement,...) Opération d'un montant de travaux < 7M€ HT	70%		30%
④	Grosse requalification de RD ou opération exclusivement de sécurité	Aménagement d'itinéraire (RD421, créneau de dépassement,...)	100%		
⑤	Opération sur RD dont le Département n'est pas demandeur (mais en prend la maîtrise d'ouvrage)	Aménagement sur réseau département induit par un projet d'un autre maître d'ouvrage	20%		80%

Rappel des règles de cofinancement pour les projets de proximité

- **Itinéraires cyclables :**

Plan Vélo :

- à la charge des communes pour sections en agglomération
- mise à disposition des terrains par les communes (IC utilitaires)

Subventions : INTERREG, FEADER, Crédits Massif,...

- **Carrefours :**

- Si RD/RD : 100% Département
- Si RD/VC : participation Commune/CdC au prorata du nombre de branches
- Accès zone d'activité :
 - Si réaménagement d'un carrefour < 15 ans : 0% Département
 - Si réaménagement d'un carrefour > 15 ans : au prorata du nombre branches